... aux hôtels garnis, aux restaurans, aux cafés et aux spectacles, beaucoup plus encore qu'aux peintres et aux sculpteurs.

Les malheurs de la Guadeloupe ont produit parmi nous une profonde sensation. Paris a compris ce grand désastre en se rappelant la catastrophe du chemin de fer de Versailles. C'était aussi la bouleversement suivi de l'incendie; c'était là une événement dans de moindres proportions. Les secours affluent de toutes parts; les dames qui dirigent la charité du grand monde, toujours prêtes à se soumettre au service de toutes les infortunes, ne négligent rien pour obtenir de nombreuses offrandes.

Mme. la comtesse de Sparre organise, dit-on, un concert au bénéfice des victimes qui ont survécu à cette déplorable ruine. Les amateurs les plus distingués, les plus beaux talents de la haute société parisienne se feront entendre dans cette solennité.

On disait hier chez Mme. la princesse de B... que le concert de Mme. de Sparre aurait lieu dans les salons du ministère de la guerre, gracieusement offerts par M. le duc de Dalmatie.

C'est là une bonne idée. Pourquoi M. le comte de Castellane ne ferait-il pas jouer aussi la comédie au bénéfice des victimes de la Guadeloupe? Ce serait là une noble et digne réouverture pour son théâtre; ce serait peut-être le seul moyen de parvenir à donner cette fameuse représentation depuis si longtemps annoncée, et toujours différée par les cent et un obstacles qui circonviennent la comédie de la société.

Les artistes, qui ont si souvent de généreuses inspirations, non contens d'avoir puisé dans leur bourse et dans leur portefeuille pour secourir les victimes du tremblement de terre, ont encore imaginé d'ouvrir un second salon d'exposition où seront placés les ouvrages de peinture refusés par le jury qui préside aux honneurs du Louvre. On sera admis à cette galerie moyennant une rétribution destinée au soulagement des infortunés de la Gradeloupe. Grâce à cette idée, on va remercier le jury d'avoir refusé de bons ouvrages.

## [PAR AUTORITÉ.]

(No. 162.)

ACTE

Pour étendre les pouvoirs du juri de police de la paroisse Pointe-Coupée.

Sect. 1ere. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'État de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Qu'à dater de la passation de cet acte toutes les dispositions contenues dans la première, seconde, troisième, quatrième et cinquième sections de l'acte intitulé: "Acte statuant d'une manière plus ample et plus efficace sur la police des chemins publics" approuvé le 13 mars 1843, seront en force dans et pour la paroisse de la Pointe-Coupée de la même manière que si elles étaient énumérées tout au long dans cet acte.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété, &c.;* Qu'à dater de la passation de cet acte, le juri de police de la paroisse de la Pointe Coupée, aura le droit de délivrer des licences aux boulangers, dans la dite paroisse, d'établir le prix et le poids des pains qui seront vendus par les dits boulangers, et d'imposer une amende à toutes personnes qui s'établiront comme boulangers ou qui vendront ce pain sans être pourvues d'une licence ou qui contreviendront aux règlements et au tarif faits par le dit juri de police.

(Signé) WALTER BRASHEAR,
Orateur pro tem. de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 6 avril 1843.
(Signé) A. MOUTON,
Gouverneur de l'État de la Louisiane.

(No. 163.)

RÉSOLUTION.

Attendu qu'il appert du rapport de l'ex-trésorier de l'État, que bien peu d'officiers de cet État seulement ont fourni leur rapport annuel sur le montant des frais et émolumens de leurs bureaux respectifs, conformément aux dispositions de l'acte intitulé: "Acte pour augmenter le revenu de l'État" approuvé le vingt six mars dix huit cent quarante deux—En conséquence,

*Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'État de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Que les représentans de chaque paroisse de cet État, aidés et assistés de l'avocat de district formeront et composeront pour leurs paroisses et districts respectifs un comité qui aura plein pouvoir, et lequel est par le présent requis, de faire, durant le recès l'examen des divers officiers de cet État auxquels une taxe de deux pour cent a été imposée sur leurs frais et émolumens de bureau, par les dispositions de l'acte précité, et de soumettre un rapport à la législature, à sa plus prochaine session annuelle, sur les sommes que peut devoir chacun des susdits officiers.

*Il est de plus résolu, &c.;* Que ledit comité aura en outre le pouvoir, et il est par le présent requis de faire un strict et minutieux examen des livres appartenant au bureau de chacun des greffiers de cet État et de soumettre un rapport sur le montant de toutes les amendes et forfaitures qui ont pu être imposées et recouvrées, et sur toutes autres sommes d'argent recouvrées, et dont le versement a été ordonné dans le trésor de l'État, depuis le commencement de l'année dix huit cent vingt huit jusqu'en l'année dix huit cent quarante trois inclusivement.

*Il est de plus résolu, &c.;* Qu'il sera du devoir de chacun des officiers désignés dans les dispositions de cet acte d'accorder audit comité le libre accès de son bureau durant les heures raisonnables, et de lui fournir toutes les facilités nécessaires pour faire un examen complet ludit bureau, ainsi que les copies de toutes archives ou registres qui seront jugés nécessaires.

*Il est de plus résolu, &c.;* Que le devoir sera et est par le présent imposé aux divers avocats de district, dans les limites de leurs districts respectifs, de se transporter au siége de la justice de toute paroisse de leur district toutes les fois qu'ils en auront été requis par le représentant ou les représentans de ladite paroisse, et de prêter leur aide et assistance pour faire l'examen et préparer le rapport voulus par les résolutions qui précèdent.

C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 6 avril 1843.
A. MOUTON,
Gouverneur de l'État de la Louisiane.

(No. 164.)

ACTE

Pour autoriser le conservateur des hypothèques de la paroisse d'Orléans, et les conservateurs des hypothèques des autres paroisses de cet État à faire certaines radiations.

*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'État de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale,* Que le conservateur des hypothèques de la paroisse d'Orléans, celui de la paroisse de Jefferson, et tous les juges de paroisse des différentes paroisses de cet État, agissant comme conservateurs des hypothèques, sont et demeurent autorisés et tenus de faire à l'avenir sur leurs registres toutes radiations d'hypothèques dont main levée aurait été donnée dans un acte authentique, et ce, sur simple représentation d'un certificat du notaire devant qui cet acte a été passé, ou du successeur en office dudit notaire, constatant que par cet acte main-levée a été donnée et radiation consentie, ledit certificat devra rester déposé dans le bureau du conservateur où la radiation sera demandée.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 6 avril 1843.
(Signé) A. MOUTON,
Gouverneur de l'État de la Louisiane.

(No. 165.)

ACTE

Pour accorder à Jean Lemoine le privilége exclusif de tenir un bac sur le lac Catahoula, dans la Paroisse de St. Martin.

Section 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'État de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale,* Que Jean Lemoine, ainsi que ses héritiers et ayant cause aura le privilége de tenir un bac sur le lac Catahoula, pendant l'espace de dix années à dater de la passation de cet acte, à l'exclusion de tous autres bacs dans un rayon de quatre milles de l'endroit où ledit bac sera établi.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété, &c.;* Qu'il sera du devoir dudit Jean Lemoine, ses héritiers et ayant cause de tenir en tous temps un bon bateau plat de dimension suffisante pour la commodité des voyageurs, et il devra à toutes heures raisonnables, transporter tous passagers, voitures, bagages &c. d'un bord à l'autre du dit lac, d'une manière expéditive et sans délai; et il aura le choix de demander et recevoir le péage suivant, savoir: Pour chaque wagon à quatre roues attelé, cinquante cents; pour chaque charette attelée, vingt cinq cents; pour chaque voiture d'agrément, vingt cinq cents; pour cavalier et son cheval vingt cents; pour chaque piéton, douze cents et demi; pour chaque cheval et bête à cornes six cents et un quart; pour chaque pourceau ou mouton quatre cents.

Sect. 3me. *Il est de plus décrété, &c.;* Que les juges de paroisses qui se trouvent aux lieux des élections, ou des ministres de l'Évangile en leur présence seront, ainsi que les ministres de l'Évangile et autres transportés gratuitement dans le dit bac.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 6 avril 1843.
A. MOUTON,
Gouverneur de l'État de la Louisiane.

(No. 166.)

ACTE

Pour relatif aux dépositions des témoins dans certains cas.

*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'État de la Louisiane, réunis en assemblée générale,* Que toutes les fois qu'il sera nécessaire de recevoir les dépositions de témoins résidant en cet État en vertu de commissions adressées par tout autre État ou Territoire, pour qu'elles servent de preuves dans les procès institués dans tout autre État ou Territoire, tout juge de paix de cet État aura le droit, sur la demande qui lui sera faite à cet effet par un commissaire du dit autre État ou Territoire, de lancer, s'il le juge nécessaire, les mêmes ordres compulsoires pour forcer les témoins à comparaître et faire leurs dépositions que ceux qui sont lancés dans les procès intentés sous la juridiction des différentes Cours de cet État.

C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 1er avril 1843.
A. MOUTON,
Gouverneur de l'État de la Louisiane.

(No. 167.)

ACTE

Pour autoriser le transport des personnes et biens de certains mineurs dans l'État du Mississipi.

Section 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'État de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale,* Que David White, nommé tuteur de la personne et des biens du mineur John Batten Thompson de la paroisse de Claiborne, et Hatten Weathersby, nommé tuteur, de la personne et des biens du mineur Elijah Thompson, de ladite paroisse, par une cour compétente de l'état du Mississipi où résident les parens desdits mineurs, sont et demeurent par le présent autorisés à transporter dans l'État du Mississipi les personnes et les biens desdits mineurs, à la condition que lesdits White et Weathersby devront fournir d'abord au juge de la paroisse de Claiborne la preuve satisfaisante qu'ils ont obtenu la tutelle légale desdits mineurs dans l'État du Mississipi et qu'ils ont fourni dans ledit État un cautionnement simple et satisfaisant pour répondre de la fidèle exécution de leurs devoirs comme tels.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que le tuteur nommé pour lesdits mineurs, dans la paroisse de Claiborne est et demeure par le présent déchargé de sa tutelle après qu'il aura soumis à son compte de la manière accoutumée et que les conditions de la première section du présent acte auront été remplies, et le présent acte sera en force à dater de sa promulgation dans la gazette de l'État.

C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 1er avril 1843.
A. MOUTON,
Gouverneur de l'État de la Louisiane.

(No. 168.)

ACTE

Pour amender la charte de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'État de la Louisiane, réunis en assemblée générale,* Que la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton est et demeure par le présent autorisée à faire courir sa locomotive et son convoi de chars depuis l'angle des rues Baronne et Poydras, et ses chars à cheval depuis l'angle des rues du Canal et Baronne jusqu'à Carrollton et vice versa. Il est entendu que la vitesse de la locomotive et des chars à cheval ne pourra excéder quatre milles par heure dans les limites de la ville de la Nouvelle Orléans, et il est également entendu que la Législature aura le droit de retirer la présente permission quand elle le jugera convenable.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 6 avril 1843.
(Signé) A. MOUTON,
Gouverneur de l'État de la Louisiane.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Lundi le 1 avril 1843. Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge—No 17,738—Samuel Short vs ses créanciers—Sur motion de C. M. Randall, avocat de Bernard Donlin un des créanciers de l'insolvable, et en suggérant à la Cour que Nathan Nichols, ancien syndic, a pris le bénéfice de la loi sur les insolvables de cet État et a abandonné ses biens à ses créanciers pardevant la Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, et sur l'enregistrement de la résignation du syndicat dans cette affaire par ledit Nathan Nichols, et de plus en suggérant à la cour que ladite Judit Short va à périr pour le dit ... en conséquence il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers de Samuel Short sera tenue par devant Joseph B. Marks, notaire public de cette ville, le lundi 29 de mai prochain, à 10 heures A. M. à l'effet de nommer un syndic de la faillite dudit Samuel Short conformément à la loi.

Extrait des minutes.
T. GILMORE.
1 mai—1 an 30j Députe Greffier

## SALSEPAREILLE DE SANDS.

☞ Le sang possédant en lui même la vitalité et nourrissant le corps, produira la santé et la vigueur selon son état réel. Les maladies de la peau, enflures des jointures, les inflammations rhumatismales, la goutte, l'engorgement des glandes, les maladies d'yeux et autres ont leur origine dans l'impureté du sang et des fluides en général. La Salsepareille de Sands a été suffisamment éprouvée pour qu'on sache par l'expérience qu'elle est le vrai remède pour purifier le sang, arrêter les maladies et rétablir la santé en donnant de la vigueur à la constitution et en faisant disparaître les causes de maladies. Le fluide vital est ramené à son état sain et les puissances naturelles fonctionnent avec facilité. C'est ainsi que les engorgements des glandes disparaissent et que les douleurs rhumatismales cessent bientôt, de même que la teigne, la lèpre, et autres affections semblables.

Pour de plus amples détails voir les divers avis dans ce journal et autres.

☞ Préparée et vendue en gros et en détail, et pour l'exportation, par A. B. Sands et Co. droguistes chimistes, bâtisses en granit, 273, encoignure Broadway et Chambers street, New York.

Vendue aussi en gros, en détail et pour l'exportation, à leur Bureau Méridional, rue St. Charles, No. 12, Nouvelle-Orléans.

Vendue aussi par A. Oliver et Co. 64, rue de Chartres, et par Sickles et Co. No. 46, rue du Canal, par Dufilho, 140, rue de Chartres, et par les marchands et droguistes des divers endroits des États Unis.

Prix, $1 par bouteille.—6 bouteilles pour $5.

Nota. Demander la salsepareille de Sands et n'en prenez pas d'autres. 2 mai

☞ La toilette d'une dame ou d'un gentleman ne peut avoir lieu sans le Baume de Colombie de Oldridge. Les personnes qui en font usage ne deviennent jamais chauves. Si les cheveux tombent, il en arrêtent immédiatement la chute. Il tient la tête et la chevelure dans un constant état de propreté, donne aux cheveux un très beau luisant, sans jamais les rendre gras—Mais assurez-vous que vous achetez ce Baume garanti chez COMSTOCK & ROSS, 25 rue des Magasins, car le public a été souvent trompé par un faux article portant le même nom.

[*Chronicle.*]

Décédé hier matin, à 9 heures, Colonel CHS. DELABAUS, âgé de 74 ans. Ses amis ainsi que ceux de sa famille sont priés priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures 1/2 A. M.

Le convoi partira de chez M. Gilbert Leonard, rue de l'Hôpital entre Bourgogne et Dauphine. 2 mai

# LISTE MARITIME.

## *PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.*

### EXPÉDIÉS.

Navire Nestor, Moses, Liverpool, L H Gale
Barque Yarmouth, Matthews, Cork, Whitney & co
Goel. Temperance, Lambert, Calcasieu, Capitaine
Provincetown, Brenhall, St Martha, Kearney & co
John Allyne, Collins, Baltimore, J Alexander
Steamer Neptune, Rollins, Galveston, J Reed

### ARRIVÉS.

Bateau de remorque Claiborne, When, des Passes.
Bateau de remorque Persian, Riddle, des Passes.
Navire Chatham, Murphy, de Liverpool.
Barque Hope, Short, de Barbades.
Barque Theod. Korner, Bringman, de Brême.
Brick Emeline, Nicholls, de Philadelphie.
Brick Peconic, Walber, de Boston.
Goel. Texian, Smith, d'Apalachicola.
Goel. Washington, Johnson, Campêche.
Steamer Edna, Elliott, Vicksburg.
" Indu, Atler, St. Louis.
" Grey Eagle, Shallcross, Louisville.
" Republic, Johnson, St Martinville.
" Meteor, Dunnica, St. Louis.
" Princess, Sandford, Waterproof, Mis.
" Benj. Franklin, Casey, St. Louis.

### DERNIÈRES DATES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| New-York | avril 22 | Londres | avril 3 |
| Boston | avril 21 | Liverpool | avril 4 |
| Baltimore | avril 23 | Paris | avril 1 |
| Washington | avril 23 | Havre | mars 31 |
| Philadelphie | avril 21 | Bordeaux | mars 24 |
| Charleston | avril 26 | Vera-Cruz | avril 10 |
| Havane | avril 16 | Mexico | mars 19 |
| Galveston | avril 22 | Tampico | mars 28 |

☞ Le steamer JOAN OF ARC, capt. Ch. R. Church, partira pour Louisville, Cincinnati, Maysville et Portsmouth, aujourd'hui à 4 heures P. M. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Poydras, ou à
2 mai HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras

☞ Le steamer ECLIPSE, capt J. W. GOSLEE, partira aujourd'hui pour St. Louis à 10 heures A. M. heure à laquelle les passagers sont invités à se trouver à bord. 2 mai

L'Association Catholique de la Nouvelle Orléans Pour secourir les Orphelins.

D'APRÈS la septième section de la charte de ladite Association, avis est par le présent donné qu'il y aura une assemblée générale des membres de ladite association, dans la maison de Monsieur J. W. Walsh, rue des Remparts, entre les rues St. Louis et Toulouse, entre les 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi, dimanche prochain, le septième jour du mois de mai 1843, et que quinze directeurs qui devront servir pour l'année courante y seront alors élus par scrutin, et à la pluralité des voix qui composeront l'assemblée: pourvu qu'il ne soit permis à aucun membre de voter à moins qu'il n'ait payé sa contribution.

Par ordre de la Direction.
2 mai J. A. McKAY, secrétaire

QUARTIERS GENERAUX.

LÉGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le 1er. mai 1843.
ORDRE DE BRIGADE No 3.

1o. Conformément à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes le Dimanche, 28 du courant, et se réunira sur la Place d'Armes, à 7 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.

2o. La compagnie des "Voltigeurs d'Orléans", capitaine Duval, se rendra sur la Place une demi heure avant la revue, pour former la grille et en garder les portes.

3o. Les capitaines de Compagnie auront soin d'avertir de l'état des armes et de la tenue de leurs différens corps, accompagné du major Buisson un contrôle exact des membres présens à la revue.

4o. Les chefs des différens corps sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du Brigadier Général Charles Cuvellier, commandant la Légion. ARM. GUYOL,
2 mai Aide-de-camp.

QUARTIERS GENERAUX.
2me. RÉGIMENT M. L.
Nouvelle Orléans, le 1er. mai 1843
ORDRE No. 1.

LES officiers dont les noms suivent ont été nommés pour faire partie de l'État-major de ce régiment.
HUGH WORKMAN, adjudant.
CHARLES BELL, quartier-maître.
THOMAS P. WHITE, payeur.
Dr. HESTER, chirurgien.

Ils seront obéis et respectés en conséquence.
D. F. WAYMOUTH,
Colonel Commandant.

L'ordre ci-dessus est promulgué pour l'information de tous ceux qu'il concerne.

Par ordre du Colonel D. F. Waymouth, commandant le 2e régiment.
2 mai—3 HUGH WORKMAN, adjudant.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.

La Compañía se reunirá en el paraje de costumbre el Domingo próximo siete del corriente, á las tres en punto de la tarde, con riguroso uniforme, pantalon blanco y armamento completo, para dar un paseo militar.

Se recomienda el mayor aseo y puntualidad al cumplimiento de esta orden dada por el capitan.
N. Orleans, Mayo 2 1843.
JOSE DURAN,
mayo 2 Sargento primero.

TILBURY A VENDRE.

Un BEAU TILBURY ANGLAIS, avec harnais complets. Ce tilbury a été fait par un des meilleurs carossiers de Long-Acre (Londres) et est d'une forme très à la mode. S'adresser à BEARD & RICHARDSON,
2 mai—3 43, Magasins.

RÉCOMPENSE—Échappé des Courses de la Louisiane, dimanche dernier, un CHEVAL alezan à courte queue, ayant les quatre pieds blancs et la tête blanche. Une récompense honnête sera donnée à celui qui ramènera ce cheval à l'écurie des rues Suzette et Front Levée.
2 mai— JOHN KELLERS.

A LOUER—Les étages supérieurs du magasin occupé par le soussigné, pour les conditions s'adresser sur les lieux à
D. B. MACARTY,
2 mai—15 j 234, rue Bourbon.

SEL—10,000 boisseaux, gros, à vendre par
2 mai S & J P WHITNEY & Co.

CLOUS—1000 barriques de Boston, à vendre par
2 mai NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

MAQUEREAUX—300 1/4 et 1/8 barils No 1 à vendre par
2 mai NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

SACS en jute—40,000 à vendre par
2 mai NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

THÉ—300 caisses différentes marques, à vendre par
2 mai NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CORDE de Manille—200 rouleaux à vendre par
2 mai NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

WHISKEY—75 barils rectifié, à vendre par
2 mai JOHN R. SHAW & Co., 24, Poydras

FARINE—200 barils à vendre par
2 mai JOHN R. SHAW & Co., 24 Poydras

TRAITES sur la Havane, à courte vue, à vendre par PRATS & HERNANDEZ,
2 mai 27 Toulouse.

SUCRE raffiné de Boston—40 caisses et barils à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
2 mai 40 Gravier

ESPRIT de Thérebentine—30 barils du Nord, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
2 mai 40 Gravier

WHISKEY—10 barils Monangahela très vieux et supérieur, à vendre par JOHN R. SHAW & Co.
2 mai 24 Poydras

BLANC de baleine—30 caisses excellente qualité, à vendre par JOHN R. SHAW & Co.
2 mai 24, Poydras

TABAC manufacturé—225 caisses différentes marques, à vendre par JOHN R. SHAW & Co.
2 mai 24, Poydras

FARINE—61 barils en débarquement du steamer Benj. Franklin, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co,
2 mai 45, Vieille Levée.

CHANGE sur Paris—Une traite de F1,500, à 30 jours de vue, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co,
2 mai 45, Vieille-Levée.

BOTTES, Brodequins, &c—100 caisses formant un assortiment général en débarquement du brick Palestine, à vendre par
2 mai ISAAC BRIDGE, 78 Magasins

MEILLEUR MARCHÉ QUE NULLE PART!

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public que, désirant écouler au plus vite un stock considérable de Marchandises de printemps, il vendra à très bas prix les articles ci-après:

Jaconats français garantis bon teint et grande nouveauté, à 25, 31 et 37 1/2 cents la yarde; le même article pour deuil et demi-deuil, de 15 à 25 cents.

Organdis et Mousselines à 20 c. nouveaux dessins à 31 et 37 1/2 cents.

Toiles par St. Bastiste, Mouchoirs, Camails en filet, Mousseline blanche à rideaux, brodée, Châles vrai filet, Indiennes à meubles, Mousselines unies et à carreaux, Coutil fil pour pantalons, Ombrelles, Bas, Dentelle, Parfumeries, &c &c &c.
P. ISOS,
17 avril—1m Encoig. des rues Bourbon et St. Pierre

FORMATION DE SOCIÉTÉ
DUCRET ET LANGLADE,
Chaudronniers, rue St. Louis, No. 14.

A DATER de ce jour, les soussignés ont formé une société pour exercer leur profession, leur atelier est situé rue St. Louis, No. 14, ci-devant maison Latour et Ducret.

Ils offrent à vendre à un prix modéré, un grand assortiment de batterie de cuisine en cuivre et fer battu.

Ils exécuteront tous les ordres qui leur seront donnés avec soins et promptitude.

Ils espèrent mériter le patronnage des personnes qui voudront les honorer de leur confiance.
J. B. DUCRET.
18 avril—1 m LANGLADE.

LES personnes faisant leurs provisions de départ, trouveront chez les soussignés tous les articles qui leur seront nécessaires, en lait de: Grancerie, liqueurs de toute qualités, vins de toutes marques; conserves alimentaires, sardines à l'huile, petits pois, saumon anglais, figues de Smyrne, etc. etc.

Le tout à des prix les plus réduits!
VALETON, Frères,
4 avril 22 Sous le Verandah Hotel

A LOUER—Une excellente domestique de maison. S'adresser au No. 79, rue du Camp. 22 av

# AMUSEMENTS.

## THÉATRE AMÉRICAIN.

Bénéfice de miss Emma Ince.

AUJOURD'HUI MARDI 2 MAI 1843,

LA NOON
ou
LA FORÊT DE ROSENWALD.

Danses par miss Ince, Mme. Artaline et M. Bonet,
La Smolenska, par une jeune personne de cette ville.

Terminé par
IL DON GIOVANI,
ou
LE SPECTRE A CHEVAL.

☞ En conséquence des grands préparatifs à faire pour la représentation de Lucia di Lammermoor, la huitième représentation de la troupe italienne n'aura lieu que jeudi prochain, au lieu de mercredi, comme elle avait été annoncée. Mme. CASTELLAN ne fera donc sa première apparition que Jeudi.

## NOUVEAU THEATRE ST. CHARLES.

Bénéfice de M. Sol Smith.

Les Natchez Guards, ainsi qu'un comité du Bataillon Washington, assisteront à cette représentation.

MARDI, 2 MAI 1843.

UN REMÈDE POUR LE MAL DE DENTS.
Suivi de
LA PROMOTION SOUDAINE.

## SALLE DE BAL WASHINGTON.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Tous les jours, Dimanches exceptés.
Durant la saison.
B. DUBORD, Directeur.
Prix d'entrée—une piastre. 24 dec ☞

## SALLE DE BAL DE LA RUE CONTI.

Les Bals auront lieu les Dimanche, Mardi et Jeudi de chaque semaine.
G. W. STEPHENS,
21 mars ☞ Directeur

MÉDICAMENTS POUR HABITATION.

LES soussignés, persuadés de l'importance qu'il y a pour les habitans et les médecins d'avoir des médicaments frais et garantis, ont donné un soin particulier au choix de leur assortiment, et d'après les arrangements qu'ils ont faits à Londres, Paris et New-York, pour recevoir des assortiments très frais, ils pourront en toutes circonstances fournir aux habitans et aux médecins des médicaments qu'ils pourront garantir être de qualité supérieure.
SICKLES & Co, Droguistes,
22 avril—2 m 46, rue du Canal

STEAMSHIP GREAT WESTERN.

CE steamer ayant échoué pendant qu'il était à la charge du pilot en sortant de ce port à son dernier voyage, il a été nécessaire de le mettre sur les chantiers à Liverpool pour s'assurer s'il n'avait pas fait d'avaries susceptibles de l'empêcher de reprendre la mer. Ses jours de départ au lieu d'être comme ils avaient été précédemment annoncés sont comme suit:

De Liverpool, De New York.
Le samedi 22 avril. Le samedi 16 mai.

Les prix de passage de New York à Liverpool est réduit à $100 et $5 pour frais du maître d'hôtel.
Pour fret ou passage, s'adresser à
RICHARD IRVIN, 98 Front street
New York, le 21 avril 1843. 1 mai

AVIS.

MÉFIEZ VOUS DES CONTREFACTEURS.

LE soussigné, agent général pour la vente des Pilules Anti-fébriles de Sappington regrette d'être dans la nécessité de prévenir le public contre la contrefaçon de cet article. Depuis son arrivée en ville, il a acquis la certitude que beaucoup d'apothicaires offrent un article qui en falsifié. Cet article réel et garanti se vend seulement chez les personnes suivantes:
G. N. Morrison, 11, Magasins.
J. P. Barbor, encoignure (aro) et Tchoupitoulas.
Doyle Butman, 24, Bâtisses triangulaires.
Laville, encoignure Hôpital et Vieille Levée.
Shaw & Reeley, encoignure Commune et St. Charles.
Geo. Jones, apothicaire, Cercle Tivoli.
G. B. PEARSON,
1 mai—6m Pour John Sappington & Sons.

AVIS.

JE soussigné, prie le public de ne pas recevoir en paiement ni escompter tous billets souscrits par moi, datés de Vera-Cruz, ordre Bezial ou O. Wain, ces billets ayant été obtenus par la violence et contrairement à un contrat fait avec ces derniers.
Nouvelle-Orléans, 27 avril 1843.
1 mai 3 JOSÉ ALVAREZ.

MOI, soussigné, M. B. Guillory, reconnais par le présent avoir réglé avec M. F. A. Jonau tous les comptes que nous avions ensemble à mon entière satisfaction, et je me plais ici à lui témoigner, et déclarer que depuis nombre d'années, environ ... que nous avons fait des affaires, et que je l'ai chargé des miennes, comme d'un fondé de pouvoir, je n'ai eu qu'à me louer du zèle, intégrité et générosité qu'il a montré dans l'accomplissement de ses fonctions.

Nouvelle-Orléans, le 15 mars 1843.
MATHIEU BARBE GUILLORY,
Bezau, J. B. Bezac, Témoins.
1er mai—2

AVIS.

PARTANT pour France, j'ai nommé M. Jean François Cluy mon chargé d'affaires; ma procuration est chez M. V. Aiken, notaire public. Ce 27 avril 1843.
29 av—2 MATHIEU BARBE GUILLORY

LES créanciers de la succession de William Porter, sont priés de vouloir bien présenter leurs réclamations au soussigné, nommé exécuteur testamentaire du défunt. Ceux qui doivent à ladite succession sont invités à venir solder leurs comptes dans le plus bref délai.
P. M. BERTIN.
1 mai—3en10j Au Bureau du Register des Testaments.

AVIS.

LE soussigné à le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'ayant acheté la belle résidence d'été, l'HOTEL DE LA BAIE ST LOUIS il l'a fait des améliorations pour la convenance et l'amusement des visiteurs, l'ayant très élégamment meublé. Un des meilleurs jardiniers a été engagé pour l'entretien du jardin.

Les personnes qui honoreront cet hôtel de leur patronage, trouveront qu'il est supérieur à tous ceux des autres résidences d'été. La salle de billard possède deux excellents billards, il y a également tir au pistolet et à la carabine, ten pine Alley, instruments de pêche pour ceux qui aiment ce délassement. Des chevaux, cabriolets et barouches seront également prêts à la volonté. La table sera toujours abondamment servie de poissons, huîtres, &c. Il ne sera pas mention des mets, préférant que chacun vienne en juger.

Les prix seront modérés et selon le temps de séjour des visiteurs.

L'Hôtel sera ouvert le 1er. juin.
1er mai—1m MICHAEL KLING.

LES soussignés ayant acheté le magasin de M. E. MULLEN & Co, ont l'honneur d'avertir le public qu'ils en feront l'ouverture lundi prochain, 1er mai, avec un grand assortiment de NOUVELLES MARCHANDISES qu'ils vendront à des prix excessivement modérés.
WIOTTE & SALLE,
29 avril—6 No. 8, rue Chartres

CHAUX ET PIERRE DE THOMASTON,
CIMENT ROMAIN ET HYDRAULIQUE,
PLATRE DE PARIS,
CRINS A PLATRER,
BRIQUES A FEU AMÉRICAINES ET ANGLAISES

Constamment en mains et à vendre en lots au gré des acheteurs par GEORGE BEDFORD,
29 avril 47, Commune.

WILLIAM DAVIDSON
*Marchand Commissionnaire,*
61, rue du Canal,
29 avril ☞ Nouvelle Orléans.

SIUMEC—6 0 boucauts prime, sur une habitation à 27 milles au dessous de la ville, à vendre par
29 a A. GORDON, WYLIE & co. 62 Bienville

BARILS pour mélasse—100 jeux de trois chaque, en débarquement du brick Hokomok et à vendre par
ROBERTS & HALL,
29 avril 75, Magasins.

AVIS.

Département du Trésor, le 26 avril 1843.

RÉSOLUTION.—Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'État de la Louisiane, réunis en assemblée générale; Que le trésorier d'État est, par le présent, autorisé à contracter avec un entrepreneur ou un constructeur compétent pour toutes les réparations à faire aux bâtisses de l'État, situées dans la rue de Chartres, Jefferson et Levée, qu'il donnera avis pendant 10 jours successifs dans deux des gazettes de cette ville, en français et en anglais, pour les ouvrages qui devront être faits, recevra des propositions cachetées et les adjugera au plus bas enchérisseur. Ilsait entendu que ledit contracteur recevra son paiement des loyers et fournira caution de la somme de trois mille piastres pour la fidèle exécution de son contrat.

En vertu de la résolution ci-dessus des propositions cachetées seront reçues au département du trésor durant le dix jours qui suivront cet avis de 9 heures A. M. à 2 heures P. M. pour les réparations dont il est question ci-dessus.
WM. DEBUYS, Trésorier.

Le Courrier est invité à publier cet avis. 29 av—10

## DÉPARTEMENT EXECUTIF.

4 Avril 1843.

NOTICE est ici donnée que MM. Germain Musson, R. D. Shepherd et Mathew Morgan se sont adressés à moi pour annuler les bonds suivans, savoir:

Un bond de cinq mille piastres souscrit par Mr. G. Musson, le dixième jour de février 1842, comme membre du bureau de contrôle, conjointement avec R. D. Shepherd et Mathew Morgan comme sécurités.

Un bond de cinq mille piastres, souscrit par R. D. Shepherd, le dixième jour de février 1842, comme membre du bureau de contrôle, conjointement avec Germain Musson et Mathew Morgan comme sécurités.

Un bond de cinq mille piastres souscrit par Mathew Morgan, le dixième jour de février 1842, comme membre du bureau de contrôle, conjointement avec R. D. Shepherd et Germain Musson, comme sécurités.

Avis est ici donné aux personnes qui y sont intéressées à déposer par écrit, à l'office du secrétaire d'État, à la Nlle Orléans, dans l'espace de quatre-vingt dix jours après la dernière publication de ceci, les raisons pourquoi lesdits bonds ne devraient pas être cancellés et annulés.

Donné sous ma main et le sceau de l'État, à la Nouvelle-Orléans, le cinquième jour d'avril de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quarante-trois, et de l'indépendance des États Unis la soixante-septième.

[L. S.] A. MOUTON,
[Signé] Gouverneur de l'État de la Louisiane
Par le Gouverneur,
[Signé] ROBERT CARTER NICHOLAS,
6 avril—90 Secrétaire d'État.

COMPAGNIE ET BANQUE DU CANAL,
Nlle. Orléans 24 avril 1843.

AVIS est par le présent donné qu'une assemblée des actionnaires de cette institution sera tenue au local de la banque le 24 mai prochain de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. à l'effet d'élire des directeurs pour remplir les vacances survenues dans le bureau et pour décider sur l'opportunité de réduire le nombre des directeurs conformément à la 11e. section de l'acte pour amender l'acte intitulé: "acte pour faire revivre les chartes des différentes banques situées dans la ville de la Nouvelle Orléans et pour d'autres objets" approuvé le 7 mars 1842.

Par ordre du Bureau.
26 av—9ps/25mai R. N. WILKINSON, caissier

LES réclamateurs suivans de marchandises par le brick Isaac Mead, capitaine Dudley, venu de Marseille via Key West, sont priés de se faire connaître, et de venir al gner sans aucun délai l'average bond dudit bâtiment, savoir: M. Castel consignataire de [c] 1/4, 3 balles et un panier médecines, chargés par Réunion d'Eyriés.

M. L. Tessier de Lafayette, consignataire et le réclamateur de 30 barriques vin rouge, marquées GWM, chargées par G. W. Morse, à ordre, chez
BLANCHARD, EIMER & co,
26 av—6 24 Bienville

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, le 6 avril 1843.

CONFORMÉMENT à un ordre de l'honorable Cour de District pour le premier district judiciaire de la Louisiane, une assemblée des actionnaires de cette institution aura lieu le mercredi 10 de mai 1843, au local de la banque, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M. pour nommer un ou plusieurs commissaires pour la liquidation des affaires de banque de cette compagnie.

Conformément à un ordre du bureau des directeurs, une élection aura également lieu aux mêmes temps et place, pour suppléer aux vacances dans le bureau des directeurs pour la direction des water-works et pour prendre le vote des actionnaires sur la question de nombre de directeurs.
6 avril—j 10 m JAS. SAUL, Caissier

150 caisses blanc de baleine,
40 caisses fromage,
40 frequins beurre Goshen,
40 sacs vieux café Java,
10 demi pipes vieux cognac.
3e caisses thé choisi—impérial, poudre à canon en boîtes de $1 liv. Young Hyson,
60 do do do do do do
40 do suidan Pelogue
4 barils tabac à chiquer de Mme. Miller,
200 tambours, figues fraîches de Smyrne,
En débarquement et à vendre par
PETERS & MILLARD,
23 avril No 34 et 35 Vieille-Levée.

VINS, eaux de vie, &c.
20 pipes vin madère,
15 demi do do
30 quarts do do
10 do do do
30 do do Oporto,
30 do do Teneriffe.
30 douzaines vieux madère.
30 do de Sherry, pâle
60 boucauts porter de Londres, } en bouteilles et
30 do bière d'Écosse, } et demi bouteilles
A vendre par PETERS & MILLARD,
20 avril. No 34 et 35 Vieille Levée.

# PAR LE REGISTER.

Succession de l'Abbé J. L. L. Moni.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS

SAMEDI le treizième mai 1843, à quatre heures P. M., et les jours suivants, au magasin d'encan de M. L. A. Garidel rue Toulouse, No. 30, vis à vis la Banque des Citoyens, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour de Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, État de la Louisiane, en date du 29 avril 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de l'Abbé John Moni, Les objets mobiliers ci-après décrits, appartenant à ladite succession, savoir: divers tableaux à l'huile, miroirs, gravures, etc., environ deux mille volumes ouvrages divers, meubles, argenterie, etc. etc.

Conditions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
2 mai Register des Testamens.

Succession de Jean Laubert.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

MERCREDI trois mai 1843, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, État de la Louisiane, en date du 24 février 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Jean Laubert, le lot de terre ci après décrit, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, au-dessous de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Amour, Champs-Elisées, Craps et Marigny, désigné par le numéro Cinq, sur un plan daté du 30 juillet 1836, et déposé sous le no. 17, au livre de plans de Théodore Turmond, notaire public, en cette ville, lequel dit lot mesure, en pied américain, trente pieds trois pouces et demi de face à la dite rue Amour, sur une profondeur de cent trente pieds.

Conditions de la vente:—Un quart comptant et la balance à six, douze, dix-huit, vingt quatre, trente et trente-six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque, et, en cas de non-paiement à l'échéance, lesdits billets porteront intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Wm. Christy, not. pub. 1 avril

Succession de Madame Veuve Jean Baptiste Funel.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

VENDREDI dix-neuf mai 1843, à une heure P. M. à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, État de la Louisiane, en date du 7 avril 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Madame Veuve Jean Baptiste Funel, le lot de terre ci après décrit, savoir:

Un lot de terre, situé au faubourg Marigny, rue d'Amour entre les rues Musique et des Poetes, mesurant trente pieds de face à la rue d'Amour, sur cent vingt pieds de profondeur, ensemble la maison y construite.

Conditions de la vente: Quatre cent cinquante piastres comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque sur ladite propriété.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens

N. B.—L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Felix Percy, notaire public. 17 avril—3/en10j

SUCCESSION de Jessee Putnam.—Vente par le Register des Testaments—Jeudi quatre mai 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, État de la Louisiane, en date du 19 avril 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Jessee Putnam,

Trente actions de la compagnie d'assurance des Négociants, sur lesquelles trente piastres par action ont été payées.

Vingt actions dans le fonds capital de la banque d'Orléans, payées en plein.

Trente actions dans le fonds capital de la banque de la Louisiane, payées en plein.

Cinquante cinq actions dans le fonds capital de la banque de l'État de la Louisiane, payées en plein.

Vingt quatre actions dans le fonds capital de la banque de Cité, payées en plein.

Conditions de la vente: Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
21 avril— Register des Testaments.

Succession de Victor Amédée Michot.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

VENDREDI vingt-six mai 1843, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, État de la Louisiane, en date du 18 avril 1843, et signé le 21 avril 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Victor Amédée Michot et à la folle enchère de Mme. veuve V. A. Michot,

L'esclave CAROLINE, mulâtresse âgée d'environ vingt ans, domestique de maison.

Conditions,—comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
24 avril—3 en 30j Register des Testamens.

N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant C. V. Foulon, notaire public.

SUCCESSION de Mariano Gonzales y Andrade.—Vente par le Register des Testamens.—Samedi vingt-sept mai 1843 à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, État de la Louisiane, en date du 21 avril 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Mariano Gonzales y Andrade,

L'esclave JOHN ou JULIAN, âgé d'environ trente ans.

Conditions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens

N. B. L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Octave de Armas, not. pub. 25 avril—3 en 30

Succession de Pierre V. B. Roysère.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

LUNDI le vingt deux mai 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, État de la Louisiane, en date du 17 avril 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Pierre Vital Beaumont Roysère, les esclaves ci-après désignés, savoir:

Winney, négresse âgée d'environ trente et un ans, cuisinière ordinaire, blanchisseuse et repasseuse.

Henriette, griffonne âgée d'environ dix-sept ans.

Henriette, négresse âgée d'environ dix huit ans.

Conditions de la vente: L'esclave Winney payable comptant, et les deux autres, à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS,
19 avril—3 en 30j Register des Testamens

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Joseph Cuvillier, not. pub.

SUCCESSION de Jean Claude Mairot—Vente par le Register des Testamens—Lundi vingt neuf mai 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, État de la Louisiane, en date du 11 février 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Jean Claude Mairot,

L'esclave Julie, âgée d'environ cinquante ans, ayant un mal de jambe.

Conditions—Comptant
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

N. B.—L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Philippe Lacoste, notaire public.

Succession de Richard L. Booker.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

MERCREDI trente et un mai 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, État de la Louisiane, en date du 25 avril 1843, il sera vendu, pour le compte de la succession de Richard L. Booker, les lots de terre ci-après décrits, savoir:

Six lots de terre situés au faubourg Annonciation, au dessus de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Orange et Lacourse et la place Annonciation, et désignés par les numéros un à six inclusivement, sur un plan fait par Joseph Pilie, voyer de la ville, en date du 16 juin 1831. Ledit lot No. trois forme l'encoignure de la rue Orange et de la place Annonciation, et mesure vingt-trois pieds quatre pouces et un quart de face à ladite place sur une profondeur de cent vingt sept pieds six pouces et demi entre des lignes parallèles. Lesdits lots Nos. un et deux sont contigus et mesurent chacun cinquante-trois pieds trois pouces de face à la rue Orange, sur une profondeur de cent vingt sept pieds six pouces et demi. Le dit lot No. quatre mesure cinquante-trois pieds quatre pouces et un quart face à la rue Constance, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds six pouces et demi, et le lot No. cinq et six contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun cinquante-trois pieds trois pouces de face à la rue Constance, sur une profondeur de cent vingt sept pieds six pouces et demi (le tout mesure américaine.)

Conditions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
26 avril—3 en 30 Register des Testamens

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant H. B. Cenas, not. pub.

PAROISSE D'ORLÉANS—Cour des Preuves—Succession de Alice Gatewood—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John Hagan Senior et R. V. McKinnell, exécuteurs testamentaires du testament de feue Alice Gatewood, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre leurs mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
2 mai—3 Register des Testamens

PAROISSE D'ORLÉANS—Cour des Preuves—Succession de W. C. Royan—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte de James H. Field, un des exécuteurs du défunt, présenté par W. Field Vredenburgh son co-exécuteur et par les exécuteurs dudit feu James H. Field, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
2 mai—3 Register des Testaments.

Succession de Madame Jean Baptiste Foglinsi, née Birot.

PAROISSE D'ORLÉANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Frank Terret, exécuteur testamentaire de feu Madame Jean Baptiste Foglinsi, née Birot, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
2 mai Register des Testaments.

Succession de Julien Trottreau.

PAROISSE D'ORLÉANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Edmond Bonnet, curateur de la succession de feu Julien Trottreau, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
2 mai Register des Testaments.

PAROISSE D'ORLÉANS—Cour des Preuves—Succession de Mme. Louise Adélaïde Raboüin—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Pierre Raboüin administrateur de la succession de feu Mme. Louise Adélaïde Raboüin, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
2 mai—3 en 10j Register des Testamens

PAROISSE D'ORLÉANS—Cour des Preuves—Succession de Luis Bertonneau—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Médéline Thomas, exécuteur testamentaire du testament de feue Luis Bertonneau ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS,
29 avril. Register des Testamens.

PAROISSE D'ORLÉANS—Cour des Preuves—Succession de William Porter—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes les autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mme. Anne Porter, exécutrice testamentaire du testament de feu William Porter, son mari, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
25 avril—3 Register des Testamens.

PAROISSE D'ORLÉANS—Cour des Preuves—Succession de Thomas Durnford—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John McDonough, curateur de la succession de feu Thomas Durnford, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
24 avril Register des Testamens

A LOUER PAR J. & L. GARNIER.

Une maison de quatre appartemens, située rue des Poêtes, faubourg Marigny.

Une grande maison basse, rue Dumaine, entre Royale et Bourbon.

Une petite maison basse rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine.

PIERRE ROY aime à l'honneur d'informer ses nombreuses connaissances et le public en général, qu'il continue dans son ancien magasin ci-devant occupé par F. Roy & Michel, rue St. Philippe No. 16, le commerce des vins, liqueurs et épiceries et a toujours à vendre un assortiment varié de marchandises fraîches et de qualité supérieure à des prix très modérés. 10 mai—☞

# VENTES DE SHERIF.

No. 5,8..—Thomas Collins et W. H. Timberlake vs. James Cassidy.

COUR DE COMMERCE—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, à la Bourse de St. Charles, entre les rues ... et ..., le samedi, 13 mai 1843, à dix heures du matin, l'outillage d'un restaurant, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant.
EMILE LA SERE,
1 mai—3en10j Shérif de la Cour de Commerce.

La Banque de l'Union de la Louisiane vs James Erwin.

COUR DE DISTRICT—No. 22,457—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'État de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, le mardi, 6 de juin 1843, à midi, la propriété et les actions ci-après décrites, savoir:

1o. Un certain îlet ou morceau de Terre situé au faubourg Delord, dans les limites de la deuxième Municipalité de cette ville, borné par les rues Front, Levée, Nouvelle-Levée et Gaiennié, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus et toutes les dépendances qui y appartiennent. Ledit îlet mesurant environ cent quatre vingt onze pieds dix pouces de face à la rue de la Nouvelle-Levée, cent quatre vingt onze pieds dix pouces à de Front, et trois cent six pieds de profondeur et de face aux rues Louisa et Gaiennié.

2o. Neuf cents cinquante six actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane, au nom du dit Erwin et par lui données en gage à la dite Banque.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.
A. SIDNEY LEWIS,
2 mai—3 en 30j Shérif de la Cour de District.

COUR DE COMMERCE—No. 5,783—A. & A. Lawrence & Co. vs. E. D. Hyde & T. R. Hyde, & fa contre T. R. Hyde.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, le lundi, 8 de mai 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, appartenant à T. R. Hyde, et saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un certain Lot de Terre, situé au faubourg Delord, désigné sous le No. un, d'après un plan déposé en l'étude de Wm Christy, notaire en cette ville, daté du 1er. mai 1843; mesurant le dit lot vingt deux pieds, un pouce de face à la rue St. Joseph, entre les rues St Charles et Carondelet, cent soixante pieds, onze pouces et sept lignes de profondeur, du côté de la rue Carondelet, cent cinquante trois pieds, un pouce et six lignes de profondeur de l'autre côté, et vingt trois pieds cinq pouces de largeur dans le fond.

Ensemble avec toutes les améliorations qui sont dessus, les droits, priviléges et servitudes y attachés et qui en dépendent.

Conditions: comptant. EMILE LA SERE.
7 avril—3t en 30j Shérif de la Cour de Commerce.

George Beach vs. les Président, Directeurs et Com. agnie de la Banque des États-Unis.

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle-Orléans—No. 4967.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, mercredi le 3 mai prochain (1843) à l'heure de midi, dans la rotonde de la Bourse de la Cité, rue St. Louis en la ville de la Nouvelle Orléans, à l'adjudication de la propriété suivante, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Tous les droits, titres et intérêts desdits Président, Directeurs et Compagnie de la Banque des États-Unis, dont la charte a été octroyée par l'État de la Pennsylvanie, aux créances suivantes:

1o Une créance contre la Banque et compagnie du Gaz appartenant auxdits Président, Directeurs et Compagnie de la Banque des États-Unis, montant à la somme de six cent cinquante mille piastres, payable le 1er. mars 1839, au domicile de la Banque des États Unis, à Philadelphie, portant intérêt à raison de six pour cent l'an, à partir du 31 décembre 1835, payable par semestre au domicile de la Banque des États-Unis à Philadelphie. Ladite créance provenant d'un billet daté Nouvelle Orléans, le 31 mars 1836, signé par Thomas Barrett, Président de ladite Banque et Compagnie du Gaz, de la somme de six cent cinquante mille piastres, payable le 1er. mars 1839, avec intérêt au même taux du 31 décembre 1835, payable par semestre à la Banque des États-Unis à Philadelphie, lequel billet est payable à l'ordre de Samuel Jaudon, caissier de la Banque des États-Unis.

2o Une créance, contre ladite Banque et compagnie du Gaz, appartenant auxdits Président, Directeurs et Compagnie de la Banque des États-Unis, montant à la somme de sept cent mille piastres, payable le 1er. mars 1840, au domicile de la Banque des États Unis à Philadelphie, portant intérêt à raison de six pour cent l'an à partir du 31 décembre 1835, et après celle échéance, payable par semestre au domicile de la Banque des États-Unis à Philadelphie. La dite créance provenant d'un billet daté Nouvelle Orléans, le 31 mars 1836, souscrit par Thomas Barrett, Président de ladite Banque et Compagnie du Gaz, de la somme de sept cent mille piastres, payable le 1er. mars 1840, avec intérêt à raison de six pour cent l'an à partir du 31 décembre 1835, payable par semestre au domicile de la Banque des États-Unis à Philadelphie, lequel billet est payable à l'ordre de Samuel Jaudon, caissier de la Banque des États-Unis. Ce billet contient la stipulation suivante: que le paiement du principal pourra être effectué le 1er. mars 1838, dans le cas où avis serait donné avant le mois de septembre 1837.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.
EMILE LA SERE,
21 avril—3 en 10j shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE—No. 5,500—Charles Thomas et François Bierre, g. de & t. vs. Donnison Deans.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le mercredi 3 mai 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Deux lots de terre situés au faubourg Washington, dans l'îlet No. seize, borné par les rues de Craps, Bagatelle, Tresor et Amour, et désignés au plan dressé par E. A. D'Hémécourt, le 29 janvier 1837 et déposé en l'étude de Jos. Cuvillier, notaire en cette ville, par les Nos. vingt-quatre et vingt cinq, lesquels sont contigus et mesurent chacun 24 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Bagatelle, sur 106 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les améliorations qui sont dessus.

Conditions, comptant.
EMILE LA SERE,
1 avril—3/ en 30j Shérif de la cour de Commerce

COUR DE COMMERCE.—No. 5404—H. & W. Hopkins vs M. Meilleur et Eugène Tallarie—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le vendredi 5 de mai 1843, à midi.

L'esclave Maria, appartenant à Eugène Tallarie, et saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant
EMILE LA SERE,
3 av—3/ en 3oj Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE. No. 5,866—Les Commissaires de la Compagnie d'Assurance Maritime de l'État de la Louisiane vs. Marie L. Desben et Eugène Villatte.

En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue Saint Louis, le Mercredi, 3 mai 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, située à Tunisbourg, en cette paroisse, sur la rive droite du fleuve, à un mille de la Nouvelle-Orléans, appartenant à Marie L. Desben, et saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o. 31 Lots de Terre désignés par les Nos. de un à trente, formant ensemble l'îlet No. sept, lesquels lots ont au pied américain, les dimensions suivantes, savoir: Les lots Nos. un à onze, chacun, 29 pieds à 5 pouces face à la rue Decatur, sur 116 pieds de profondeur, les Nos. douze à quinze, chacun, 25 pieds 5 pouces face à la rue d'Orléans, sur 161 pieds 10 pouces de profondeur, les lots Nos. seize à vingt-six, chacun, 29 pieds, 5 pouces face à la rue de Armas, sur 115 pieds de profondeur, et les Nos. vingt sept à trente, chacun, 29 pieds, 5 pouces face à la rue de l'Odeon, sur 161 pieds, 10 pouces de profondeur.

2o. 30 autres Lots de Terre désignés par les Nos. de un à trente, formant ensemble l'îlet No. quatre, lesquels lots ont au pied américain, les dimensions suivantes, savoir: Les lots Nos. un à onze, chacun, 29 pieds 5 pouces face à la rue Newton, sur 115 pieds de profondeur, les lots Nos. douze à quinze, chacun, 25 pieds, 5 pouces face à la rue Newton, sur 161 pieds 10 pouces de profondeur, les lots Nos. seize à vingt-six, chacun, 29 pieds 5 pouces face à la rue Decatur, sur 115 pieds de profondeur, et les Nos. vingt-sept à trente, chacun, 29 pieds 5 pouces face à la rue de l'Odeon, sur 161 pieds 10 pouces de profondeur.

3o. 30 autres lots de terre, désignés par les Nos. de un à trente, formant ensemble l'îlet No. trois, lesquels lots ont au pied américain, les dimensions suivantes, savoir: les lots Nos. un à onze, chacun 29 pieds 5 pouces face à la rue Newton, sur 115 pieds de profondeur; les lots Nos. douze à quinze, chacun 25 pieds 5 pouces face à la rue d'Orléans, sur 161 pieds 10 pouces de profondeur; les lots Nos. seize à vingt-six, chacun 29 pieds 5 pouces face à la rue Decatur, sur 115 pieds de profondeur; et enfin les lots Nos. vingt-sept à trente, chacun 29 pieds 5 pouces face à la rue de l'Odeon, sur 161 pieds 10 pouces de profondeur.

Le tout conformément au plan général dudit Tunisbourg, fait par John Schreiber, le 6 février 1837, et déposé en l'étude de Jos. Cuvillier, notaire en cette ville.

Ensemble avec les circonstances et dépendances desdits lots de terre ci-dessus décrits, sans exception aucune, et notamment les édifices qui se trouvent sur l'îlet No. trois, consistant en une maison de maître à rez de-chaussée en briques, et le haut briqueté entre poteaux, une cuisine briquetée entre poteaux, de trois appartements, latrines en briques, puits en briques, écurie et poulailler.

Conditions comptant.
EMILE LA SERE,
1 avril 3 en 3j shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE. No. 5,621—John H. Shaw & Co vs. Thomas Wilbourne—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans j'offrirai en vente publique, au No. 91 rue St Pierre (1re Municipalité), le lundi 8 de mai 1843, à 10 heures du matin,

Un lot de faïence assortie, saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions: Comptant.
EMILE LA SERE,
26 avril—3 en 10j Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE. No. 5,411—Anthony Kelly vs. Thomas Hill & Anne, son épouse.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce, de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, sur les lieux, rue de la Levée, près la rue du Port, 3me municipalité, le samedi 6 mai 1843, à 10 heures du matin,

24 tonneaux ale ou porter, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.
EMILE LA SERE,
24 avril 3 en 10j Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE.—No. 5,996—La Banque de Cité de la Nouvelle Orléans, vs. John S. Walton—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans j'offrirai en vente publique à la Bourse de Cité, rue Saint Louis, le samedi, 20 mai 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

La moitié d'un îlet de terre, situé au faubourg Annonciation, désigné par le No. Quarante-deux, borné par les rues Lacourse, Annonciation, Orange et Constance, ladite moitié d'îlet ou portion de terre mesure cent cinquante pieds de face à la rue Annonciation, cent cinquante pieds de face à la rue Constance, deux cent quarante pieds de face à la rue Lacourse et deux cent quarante pieds sur la ligne qui la sépare de l'autre moitié du dit îlet aujourd'hui ci-devant appartenant à Richard L. Booker; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, les droits, priviléges, servitudes et immunités y appartenant et en dépendant.

Conditions: comptant.
EMILE LA SERE,
19 avril—3 en 3oj Shérif de la Cour de Commerce.

J. W. S. Kiderlen vs. J. G. Wasselhoeft.

COUR DE PAROISSE—No. 1478—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu au magasin du shérif, No. 158, rue Royale, entre les rues St Philippe et Dumaine, mardi le 2 mai 1843, à dix heures du matin,

Un lot de livres allemands de prix, tels que: les œuvres de Schiller &c. &c.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.
V. ALLAIN,
20 avril—1 en 10j Sheriff de la Paroisse d'Orléans.

HABILLEMENTS D'ÉTÉ.

BATAILLE & BIGEY,
86, rue de Chartres.

VIENNENT de recevoir par le navire Echo, leur assortiment d'habillements d'été, qu'ils offrent à vendre à des prix très réduits. Ces articles sont très bien conditionnés et ont les formes les plus à la mode en ce moment à Paris.

Redingotes mérinos, diverses qualités,
Paletots do. diverses formes et qualités,
Habits do. diverses qualités,
Redingotes, paletots, habits et pantalons en très beaux coutils fil, &c. &c.

Un assortiment de Chapeaux paille d'Italie, de tous numéros.

Chapeaux Français soie; do. do. feutre, à $3 50 et $5 chaque en détail.

Les marchandises leur restant en magasin de la saison d'hiver, seront vendues à très bon marché. 21 mars

## VIN DE MADÈRE.

LE soussigné a reçu de Madère voie d'Angleterre, les vins ci-après, garantis purs et d'excellentes qualités.

3 1/4 pipe vieux vin au sec,
2 1/4 pipe do do do
1/2 pipe vieux vin très sec,
2 1/4 do do do do
1/4 de très vieux vin mi sec,
3/8 de pipe do do do
1/4 de pipe vieux Seal très doux,
1/8 do do do do
3/4 de pipe vieux vin sec,
8 do do do do
7 quarts de pipes très vieux vin sec,
10 bariques do do do
3 barils de très vieux Malvoisie.

A vendre par F. PEARRT,
18 fev 60, rue Toulouse.

PARTI marron de l'habitation Lenard, le nègre JACK, âgé de 36 ans, taille 5 pieds, nez proéminent, bouche grande, riant toujours en parlant. Ce nègre appartient à la raffinerie de la Louisiane et se trouve probablement dans le voisinage de cet établissement.

Une récompense de $10 sera payée à celui qui arrêtera cet esclave.
A. GORDON, WYLIE & co.,
9 mars—☞ 62, Bienville

# VENTES DE SHERIF.

Antoine Villard vs. Marie Hortense Zenon Bianchi

COUR DE DISTRICT.—No. 22,003.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'État de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, Jeudi 18 Mai 1843, à midi:

Un certain terrain situé au faubourg Marigny, en cette ville, formant encoignure des rues Marigny et Adèle, mesurant cinquante sept pieds de face à la rue Marigny, sur cinquante pieds de profondeur et de face à la rue d'Adèle, pour (ensemble la maison composée de deux appartements à feu, deux grands cabinets et une galerie, et de plus une petite maison de quatre appartements, vieux bois, maçonnés en bousillage. Ledit terrain faisant partie du No. 27, suivant le plan général dudit faubourg, déposé chez Wm. Christy, notaire public.

Saisi dans l'affaire ci-dessus,

Conditions Comptant.
A. SIDNEY LEWIS,
17 avril—3 en 30j Shérif de la Cour de District

Robb & Hoge vs Andrew Hodge Jr.

COUR DE DISTRICT — No. 22,340 — En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'État de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, mercredi trois mai 1843, à midi:

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situés dans l'îlet borné par les rues Marais, Conti, St. Louis et Trême, désignés sur un plan annexé à un acte passé dans l'étude de William Christy, notaire public de la ville de la Nouvelle Orléans, le 21 mars 1837, par les Nos neuf et trente-trois. Ledit lot No. neuf mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue St. Louis sur 79 pieds de profondeur; et ledit lot No. trente-trois (étant immédiatement dans le fond dudit lot No. neuf, avec le droit par un passage au dit allée), mesure 21 pieds 3 pouces de face au passage ou allée ci-dessus mentionné, sur une profondeur de neuf pieds; lesquels deux lots sont formés en font partie du lot désigné par le No. neuf sur un plan dudit îlet dressé par Bourgerol, arpenteur, en date du 24 avril 1840, et annexé à un acte passé pardevant Louis T. Hermann, notaire public en cette ville, le 9e du même mois et de la même année.

Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions. comptant.
A SIDNEY LEWIS,
30 ma—3 en 30j Shérif de la Cour de District

Les président, directeurs & co. de la Banque de la Louisiane vs Richard Bein

COUR DE DISTRICT—No. 22,351—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier District judiciaire de l'État de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale, Mardi, neuf mai 1843, à midi:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situés au faubourg Saulet, au-dessus de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clio, Nayades, Prytanie et Calliope, désignés par les Nos cinq et six sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, le 8 avril 1835, et déposé dans l'étude de William Christy. Lesdits lots mesurant chacun vingt-six pieds sept pouces et cinq lignes de face à ladite rue Nayade, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, bornés dans le fond par une allée mesurant quatorze pieds de large, qui doit rester ouverte pour l'usage commun des propriétaires de terrains longeant ladite allée.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions Comptant.
A. SIDNEY LEWIS,
3 avril—3 en 30j Shérif de la Cour de District

Ambrose I. Fulton vs Seth W. Shirley

COUR DE DISTRICT—No. 22,263. En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'État de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, Lundi 15 mai 1843, à midi:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, et tous les droits, chemins, priviléges et avantages qui y appartiennent ou qui peuvent en aucune manière y appartenir, situé partie au faubourg Saulet et partie au faubourg Delord, dans cette paroisse, dans l'îlet borné par les rues Suzette, St Thomas, Benjamin et Tchoupitoulas, désigné par le No deux sur un certain plan dressé par A. C. Dalton, en date du 5 février 1839, et annexé à un acte du présent vendeur, A. C. Fulton, à Nathan Nichols, passé pardevant J. B. Marks, notaire public, le 6 mars de la même année. Ledit lot mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Suzette, sur soixante dix-neuf pieds neuf pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise.

Saisi dans l'affaire ci dessus

Conditions: Comptant
A. SIDNEY LEWIS,
10 avril—3 en 30j Shérif de la Cour de District

David Sidle & Samuel Stewart vs. William Stone.

COUR DE DISTRICT—No 22,340. En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District judiciaire de l'État de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale, mercredi, 17 mai 1843, à midi:

Un certain lot de terre situé au faubourg Annonciation ou Lacourse, faisant partie du lot No deux de l'îlet No cinquante, borné par les rues Constance, Bussie, Magasins et Robin, mesurant trente pieds de face à la rue Constance sur cent vingt pieds de profondeur, le tout mesure française; joignant d'un côté le lot No. un, et de l'autre côté l'autre moitié dudit lot No deux: Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus conformément au plan dudit faubourg dressé par B. Lafon, en date du 12 mai 1807, et déposé dans l'étude de L. T. Caire, notaire public.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions, comptant.
A. SIDNEY LEWIS,
14 avril—3er 30j Shérif de la Cour de District.

William Gossard vs la Compagnie de Dessèchement de la Nouvelle-Orléans.

COUR DE DISTRICT—No. 22,342—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier District Judiciaire de l'État de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, Samedi, six Mai 1843, à midi, les esclaves suivants, savoir:

Frank, nègre âgé d'environ 26 ans,
Tom Hawkins, nègre âgé d'environ 31 ans,
Michael Fay, nègre âgé d'environ 28 ans,
Jack, mulâtre âgé d'environ 33 ans,
Charles, mulâtre âgé d'environ 40 ans,
Henry, alias Harry, nègre âgé d'environ 24 ans,
Robert, nègre âgé d'environ 33 ans,
Jones, nègre âgé d'environ 34 ans.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions. Comptant.
A. SIDNEY LEWIS,
3 avril Shérif de la Cour de District.

Les Président, Directeurs & Co. de la Banque de la Louisiane vs Martin Gordon &c.

COUR DE DISTRICT—No. 22,319—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'État de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, lundi huit Mai 1843, à midi:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé dans la paroisse de Jefferson, ayant trente pieds de face à la Levée, sur cent pieds de profondeur du côté joignant la propriété de James Hearsey, et de quatre-vingt-quinze pieds de profondeur de l'autre côté joignant la propriété de Edward Hearsey; le tout plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant. A. SIDNEY LEWIS.
3 avril Shérif de la Cour de District.

Thomas Boutar vs F. E. Verlois Degruys & Théophile Verlois Degruys.

COUR DE DISTRICT—No 22,079—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'État de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, lundi vingt deux mai 1843, à midi,

La négresse esclave nommée MELINDA, âgée d'environ 36 ans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant.
A. SIDNEY LEWIS,
10 avril Shérif de la Cour de District.

W. & J. Montgomery vs John Rice.

COUR DE DISTRICT—No 22,268—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'hon. Cour de District du Premier District Judiciaire de l'État de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, lundi, 15 mai 1843, à midi,

1o. Un certain lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée, St. Joseph, Tchoupitoulas et North Market, désigné par le No. dix-huit sur un plan dressé par Joseph Pilie, voyer de la ville, le 12 décembre 1839, ledit lot mesurant vingt-un pieds de face à la rue St. Joseph, sur cinquante-huit pieds un pouce de profondeur, mesure américaine, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

2o. Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé rue St. Joseph, au faubourg Ste. Marie de cette ville, entre les rues Tchoupitoulas et Nouvelle Levée, mesurant vingt-un pieds de face à ladite rue St. Joseph, sur cinquante-huit pieds un pouce de profondeur entre lignes parallèles, et désigné par le No. trente sur un plan dressé par Joseph Pilie, voyer de la ville, déposé dans l'étude de J. N. Duncan, notaire public, le 20 janvier 1839.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.
A. SIDNEY LEWIS,
21 avril 3en30j Shérif de la Cour de District

James Martin vs. James Hubert

COUR DE DISTRICT—No 22,413—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'État de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, vendredi 26 mai 1843, à midi,

Deux lots de terre situés au faubourg Franklin, de cette ville, dans l'îlet compris par les rues Mandeville, Urquhart, Girod et Marigny, désignés comme lots Nos. deux et trois dans l'îlet No. cinquante sept sur le plan original dudit faubourg. Chacun desdits lots mesurant trente cinq pieds six pouces de face à la rue Mandeville, sur cent dix huit pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les améliorations sur lesdits deux lots de terre, et tous les droits, priviléges et avantages qui y appartiennent ou qui peuvent en aucune manière y appartenir.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant. A. SIDNEY LEWIS,
22 avril— Shérif de la Cour de District.

F. Marmiche vs. Felicité Foucher, l'e'a

COUR DE DISTRICT—No. 22,130—En vertu d'un alias ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'État de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, le, samedi, 22 avril 1843 à midi,

Un certain nègre esclave nommé François Acolin, âgé d'environ 30 ans

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Cette criée étant la seconde et dernière, ledit esclave sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt à raison de dix pour cent par an, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
A. SIDNEY LEWIS,
6 av Shérif de la Cour de District.

Daniel K. Mendell vs. George H. Stephens.

COUR DE DISTRICT—No. 20,926—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'État de la Louisiane, il sera offert en vente publique sur les lieux, rue Trême, entre les rues Bienville et Conti, jeudi, 11 mai 1843, à dix heures du matin,

Une voiture de seconde main,
Une baronche do.
Un buggy-waggon do.
Un lot de vieux harnais.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.
A. SIDNEY LEWIS,
27 avril—3 en 10j Shérif de la Cour de District.

Benj. F. French & al. vs. Daniel Dane.

COUR DE DISTRICT—No. 22366. En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'État de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, Mercredi, 31 mai 1843 à midi:

Deux certains lots de terre, situés dans la seconde municipalité de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hevia, Fortilat, Fréret et Girod, désignés par les nos. cinq et six sur le croquis ou plan annexé à un acte de vente en date du 14 mars 1839; le lot no. cinq mesurant 21 pieds de face à la rue Hevia, et 21 pieds 6 pouces de face à la rue Fortilat, 114 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot no. quatre, et 111 pieds de profondeur sur le lot qui le divise du lot no six, et le dit lot no. six mesurant 21 pieds de face à la rue Hevia, 21 pieds 6 pouces de face à la rue Fortilat, 111 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot no. cinq, et 108 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot no. sept et demi, le tout mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant A. SIDNEY LEWIS,
27 avril Shérif de la Cour de District.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Succession de Regis Becnel—Pierre Sauvé, curateur de la dite succession est venu en cour et a enregistré un compte de son administration de la dite succession, et à moins d'oppositions faites contre dans les dix jours, ledit compte sera dûment homologué.

Par ordre de la Cour, le 21 avril 1843.
26 avril—3 en 10 PERSIFOR SMITH, juge.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Cité de la ville de Lafayette—James McGarey vs. H. Landry—Nos. 2,306 et 2643—En vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de Cité de la Ville de Lafayette, j'exposerai en vente publique, à l'hôtel de la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Lundi, le 20 Mai 1843,

L'esclave Eliza. Saisie pour satisfaire le jugement, intérêts et frais de Cour dans l'affaire susdite.

Conditions de la vente—comptant.
26 avril—3 Signé J. WINTERS, Marshal.

AVIS—Il est notifié à toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession de James O'Rourke, de les présenter au soussigné, à son avocat M. Preaux (bureau, rue d'Orléans près la rue Royale) dans les dix jours de cette notification, afin que le tableau final puisse être enregistré.
CLAUDE DEJAN, curateur
24 av—3 en 10 46, rue Dumaine.

# VENTES DE CE JOUR.

PAR F. H. PETITPAIN.

MARDI 2 mai, il sera vendu à son magasin d'encan, rue de Chartres No. 126,
20 demi caisses Thé Young Hyson,
3 caisses do do 2 mai

PAR F. H. PETITPAIN.

IL sera vendu aujourd'hui à son magasin d'encan, rue de Chartres No. 126,

Un assortiment de marchandises sèches consistant en : toiles, marchandises de laine et de coton du pays, mouchoirs bleus indigo, toiles de lin, indiennes, denims, cotonnades, coutil de fil, &c. &c.

Et 30 caisses brodequins, bottes, souliers, chapeaux, de soie et feutre, de palmier et de Cosaque. 2 mai

PAR TRUDEAU & DUBEL.

Pour cause de départ.

IL sera vendu aujourd'hui, mardi 2 mai 1843, à 10 heures du matin, rue St. Pierre No. 114, entre Bourbon et Dauphine.

1 lot de meubles, vitrières &c.

Conditions: comptant. 2 mai

Vente par catalogue de Marchandises sèches américaines et étrangères.

PAR VINCENT & DE FRENET.

IL sera vendu, mardi 2 mai, à 10 heures, Indiennes supérieures et communes, toiles d'Irlande, étoffes en fil pour moustiquaires, drills en fil blanc et de couleur, mollets pour pantalons, drap noir d'été, bas, cotonnades, coton blanc et écru, dentelles de fil, mousseline suisse, ruban en grande variété.

Des échantillons seront prêts de bonne heure le matin de la vente. 1 mai—2

PAR A. FERNANDEZ & Co.

MARDI prochain 2 mai, à 10 heures A. M. il sera vendu au magasin de MM. V. L. Laurent et Co à l'encoignure des rues de Chartres et St. Pierre, pour clore une succession, le contenu du dit magasin, consistant en un assortiment général de groceries, telles que: sardines, petits pois, truffes, saumon, eau de vie de Cognac, Madère en baril, vins en caisse, et ... rum, genièvre de Hollande, liqueurs assorties, absinthe de Champion, tuiles, ail, jambons à l'ouest de vin, confitures de la Havane, indigo, amidon, graines pour oiseaux, bouchons et une quantité d'autres articles trop longs à énumérer. Aussi, l'installation du dit magasin. La vente sera positive et sans réserve, le tout au lot en un lot ou en deux lots. 28 av

# VENTES A L'ENCAN.

Vente des Gardiens du Port.
PAR W. H. ROBERTSON & Co.
J. W. FURNESS, encanteur.

PAR ordre et sous l'inspection des Gardiens du port, il sera vendu, devant le magasin d'encan, jeudi prochain 4 du courant, à onze heures, les articles suivans avariés à bord du steamer Tomochichi, capt. ..., dans son voyage à Mobile.

10 barils cidre, 1 baril mélasse, une balle marchandises du pays, 40 pièces toile d'emballage, 27 rouleaux corde, 1 demi baril plants, 3 barillets plomb 200 livres chaque, une caisse médicaments. Aussi: Voiles et agrès, un gros câble, 7 trémiges, matelots, oreillers et couvertures, sauvés du naufrage 2 mai 3

Vente par Colis de Marchandises Sèches.
PAR WILLIAM G. HEWES.

IL sera vendu au No. 40, rue de Chartres jeudi, 4 du courant, à 10 heures:

30 colis toiles d'Irlande, consistant en toiles à chemises, bretagnes et plu'illes.

Des catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées la veille de la vente.

Chaque lot sera positivement vendu.

Ceux qui désireraient envoyer des marchandises à cette vente sont priés de les envoyer le mercredi matin afin qu'elles puissent être ajoutées aux catalogues. 2 mai

PAR ABAT & COQUET.

Grande vente de 339 Lots de Terre sans réserve, situés dans les faubourgs Tremé et le nouveau faubourg Marigny, dépendant de la propriété Kernion.

IL sera vendu le samedi 13 mai 1843, à midi précis à la Bourse de la Cité.

339 Lots de terre très avantageusement situés dans le faubourg Tremé et le nouveau faubourg Marigny, tels qu'ils se trouvent divisés sur un plan dressé par J. A. Pays, lequel plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente, ces terrains offrent aux personnes qui voudraient y former de grands établissements, soit de vastes jardins fruitiers, de fleurs ou de vergers, tout des avantages qui ... pour rapport à leur rapprochement de la ville, les plus grands avantages, qu'on ne pourra pas de sitôt rencontrer encore, la classe pauvre et ouvrière qui voudrait s'exempter d'un loyer, qui, quoique quelquefois fort modique, est cependant très onéreux doit saisir avec empressement une aussi bonne occasion.

Ces terrains sont fort élevés, entièrement exempts de l'inondation, faisant face, la plupart, à de beaux chemins ou promenades publics, à de larges rues et à de vastes canaux.

Conditions: 1/4 comptant, le reste à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque.

Les actes de vente pardevant Jh. Cuvillier notaire public. 2 mai 3

PAR A. FERNANDEZ & Co.

MERCREDI prochain, 3 du courant, à quatre heures P. M., il sera vendu à l'encoignure des rues Hospital et Bourgogne.

Le contenu et l'installation d'une grocerie et cabaret.
2 mai—2

Vente à l'encan, sans réserve, de 1000 plantes et arbustes provenant de J. F. Boucher.

Il sera vendu mercredi, 3 du courant, sur la place Lafayette, à dix heures A. M.

Un grand assortiment de plantes les plus rares jusqu'à présent offertes dans le pays, parmi lesquelles se trouve une grande quantité de plantes du Brésil, du Mexique et du Cap de Bonne Espérance.

On recevra des billets de première et de seconde Municipalité.

On peut avoir des catalogues à la Maison-Verte, rue St Charles. 1 mai

Meubles
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.

IL sera vendu à l'encan, jeudi, 4 du courant, à 9 heures du matin, sur les lieux rue Edward, près la rue Commune.

Les meubles complets d'une famille quittant la ville, se composant en partie de tables rondes, à jeu et à manger, guéridons, sofas, bureaux, beaux bois de lits, armoires, sideboards, matelas, lampes, ustensiles de cuisine, etc. Un bon piano anglais.

Conditions: comptant 1 mai. 1 & 4

PAR ANTHONY FERNANDEZ & Co.

SAMEDI 6 mai, à la Bourse, à midi, il sera vendu la maison No. 30, sise rue des Remparts entre Bienville et Douane, composée de 3 appartements, galerie, cabinets, cuisine, latrines, &c. sise sur un lot de terre; le terrain mesure 35 pieds de face sur 127 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue de Bienville, mesure américaine.

Conditions à la vente. 1 mai

Succession de Maurice Prévot.
PAR ABAT & COQUET.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 27 avril 1843, il sera vendu le mercredi 31 mai 1843, à midi précis à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, pour compte de la susdite succession l'esclave ci-après décrit:

FRANK, jeune nègre âgé de 17 à 18 ans, marronneur.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente se passera pardevant Philippe Lacoste notaire public. 1 mai—

PAR R. B. SYKES.
A. DEVALL, encanteur.

Vente de Bottes, Brodequins et marchandises sèches, par colis.

IL sera vendu mercredi, 3 mai, à 10 heures, à son magasin d'encan, No. 31, rue des Magasins, en face de l'Arcade de Banks,

150 caisses bottes, brodequins et souliers pour dames et enfans de première qualité, consistant en peaux de veau, chevreau, veau marin, Kid et maroquin.

40 caisses et balles marchandises sèches et habillemens.

40 le chapeaux de Russie, idem en soie, idem en paille.

Des catalogues seront prêts le matin de la vente.
1 mai—3

Vente positive.
PAR W. H. ROBERSON & co.
J. W. FURNESS, encanteur.

IL sera vendu jeudi prochain, à 11 heures, en face de leur magasin d'encan, 57, rue des Magasins,
1000 sacs café,
... sacs riz 1 mai 4

Vente de Marchandises Sèches par Colis.
PAR MULLEN & O'HARA.
12, Canal, Paulding's Row.

MERCREDI prochain, 3 du courant, à 10 heures, un grand assortiment de Marchandises sèches nouvelles et de saison, étrangères et du pays, consistant en mousselines, mousselines unies et à dessins, indiennes 4/4, toile à draps en fil 3/4, drills de coton et de fil, batistes de fil, nankins, bas, étoffes à moustiquaires, ginghams pour le bluet et un grand assortiment de marchandises de coton blanc et écru.

Les catalogues seront prêts, et les marchandises pourront être examinées mardi dans l'après midi. 1 mai—2

Vente positive de 1000 sacs de café.
PAR W. H. ROBERTSON & Co.
J. W. FURNESS, encanteur.

IL sera vendu devant leur magasin d'encan, jeudi prochain, à 11 heures,
1000 sacs café.
Conditions à la vente. 29 avril

VENTE DE SYNDIC.

Nathan Nichols vs. ses créanciers.
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON
Ed. RICHARDSON, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, le lundi 8 mai à 10 heures du matin, sur les lieux autrefois occupés par l'insolvable, rue Suzette, entre les rues St. Thomas et Tchoupitoulas, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 avril 1843.

Les Effets Mobiliers abandonnés par ledit insolvable à ses créanciers, savoir:

Meubles, trois Chevaux, une Barouche, quatre Charrettes et une Pompe à rotation.

Conditions, comptant. 29 avril 4 en 15

Vente positive et sans réserve de propriétés aux faubourgs Lafayette et Livaudais.

PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.

IL sera vendu à l'encan samedi, 6 mai, à midi, à l'Arcade de Banks,

Les propriétés ci-après décrites: Un morceau de Terre mesurant 35 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas entre les rues ... Nonnes et Ste. Marie, sur 127 pieds de profondeur, à angle de profondeur, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en deux maisons en briques, écuries, arrière bâtisses, citernes, bon puits, &c., une entrée latérale pour voiture donnant sur la rue Ste. Marie. Cette propriété, qui est mesure dans un quartier .... améliorations, est louée à un bon locataire.

Conditions—$1,000 comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets sans endosseurs.

AUSSI.

3 Lots de Terre portant les Nos. 20, 21 et 22, de l'îlet No. 40, borné par les rues Tivoli, Jersey et Laurel, faubourg Livaudais, chaque lot mesure 33 pieds 2 pouces de face à la rue Jersey sur 110 pieds de profondeur. Ces lots sont situés dans un des meilleurs îlets du faubourg et seront vendus sans réserve.

Conditions—Moitié comptant, la balance à 6 mois de crédit, en billets sans endosseurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant J. B. Marks, notaire public.

Les actes de vente devront être régularisés dans les dix jours de l'adjudication. 1 mai—5

PAR ABAT & COQUET.

Succession de Clementine Sar.
Fernando Torres, Jnr.
vs.
Fernando Torres Sar. comme tuteur et autres.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 7 avril 1843,

Il sera vendu le mardi, 9 mai 1843, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, pour compte de la susdite succession, et à l'effet d'opérer un partage entre les héritiers majeurs et mineurs,

BELINDA JACKSON, négresse âgée d'environ 25 ans, avec ses enfants Lucinda, mulâtre âgé d'environ 6 ans; Isaac, mulâtre âgé d'environ 4 ans, et Adeline, mulâtresse de 12 mois.

ROSA, fille de Belinda Jackson, mulâtresse âgée d'environ 10 ans.

JULIA, négresse âgée d'environ 27 ans, domestique de maison, faisant un peu de tout dans un ménage, avec sa fille Sophie alias Fil, âgée d'environ 5 ans.

Un Lot de Terre situé en cette ville, mesurant 28 pieds de face à la rue Conti, sur environ 89 pieds de profondeur, sur le côté Nord-Est de la dite rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne; ensemble les bâtisses et autres améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions—Deux quarts comptant, et les deux autres quarts, un cinquième comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets tirés par coupons portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et endossés à la satisfaction des parties.

Les actes de vente se passeront pardevant Jos. Cuvillier, notaire public. 21 avril—5,1p

PAR UN PROCÉDÉ NOUVEAU et en une seule séance, le Dr. Achille LION, dentiste de la faculté de Paris, pose des dents artificielles de toutes espèces jusqu'à six dents incorruptibles, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étendant pas sur les six dents de devant de la mâchoire supérieure. Les autres ne pouvant se faire que par les procédés ordinaires.

Le Dr. A. Lion, n'a qu'un seul office en ville, rue Royale, No. 44, entre Bienville et Douane où il est visible tous les jours; consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche.

LES soussignés ont formé ce jour une société de commerce sous la raison de Daran, Queyrouze & Co. Ils se livreront exclusivement aux affaires de GROCERIES dans leurs magasins rue St. Louis, Nos. 11 et 13.
AUGUSTE DARAN.
LEON QUEYROUZE.
1 mai ☞ AMILCAR LANUSDORFF.

UNE JEUNE FEMME ayant perdu son enfant, désireroit se placer comme NOURRICE chez une famille respectable. On pourra s'adresser à M. Joseph Santini, au café du Riche, encoignure St. Louis et Chartres.
1 mai—6

A LOUER—Une chambre garnie, sur le devant, au premier étage, avec ou sans pension. S'adresser au No. 160, rue Carondelet, de 4 à 6 heures P. M.
27 avril ☞

# PAR LE MARSHALL

*DES ÉTATS-UNIS.*

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ÉTATS-UNIS, District de la Louisiane. No. 510. J. B. Belden, chargé de la vente des biens de Benjamin Levy, en faillite.—En vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour du District des États-Unis, j'exposerai en vente publique, le jeudi 8 mai 1843 à dix heures A. M. au magasin occupé par Benjamin Levy, encoignure des rues du Camp et Gravier, et les jours suivants, jusqu'à conclusion, au même lieu, les propriétés ci-après abandonnées par le dit Benjamin Levy à ses créanciers.

1o. Un grand assortiment de Livres de classes de lois, de médecine, ainsi d'autres ouvrages relatifs à la littérature de la langue, livres blancs, etc.

2o. Le matériel suivant d'une imprimerie, savoir:
4 presses en fer.
1 do do pour feuilles
1 do machine à polir.
2 pierres pour mise en page.
14 jeux de caractères avec les casses
... casses en fer.
6 fontes de caractères pour livres, et caractères d'ornements.
2 poêles en fer.
3o. Un lot de reliures pour livres.
4o. Les étagères et l'installation du magasin.
Conditions: comptant.

5o. Le bail non expiré du magasin en briques à trois étages, occupé par Benjamin Levy, à l'encoignure du Camp et Gravier, expirant le premier octobre mil huit cent quarante cinq. Ledit magasin est actuellement loué $3000, payable trimestriellement.

Conditions: l'acquéreur payera le loyer trimestriel le 1er juillet, 1er octobre, 1er janvier et 1er avril de chaque année jusqu'à l'expiration du bail. L'achat de ce bail se réserve le droit de refuser de satisfaire à l'adjudication dans le cas où le propriétaire du magasin ne voudrait pas de l'adjudicataire pour son locataire.
A. SIDNEY ROBERTSON
Marshal des États-Unis.

N. B. Un catalogue détaillé des livres sera distribué dans quelques jours, ou peut en obtenir des exemplaires en s'adressant au bureau du chargé de vente, au magasin ou à la Bourse des Marchands. Les livres seront vendus séparément ou par lots ou à brasse. 17 avril—1½ 1 et 6

# VENTES DE SHERIF

ÉTAT DE LA LOUISIANE. Paroisse de Jefferson. Cour de District. No. 23,5.0—Les président, directeurs et compagnie de la banque de la Louisiane vs Martin Gordon senior.

En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'État de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'hôtel de la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, jeudi le dix huit mai prochain, à une heure de relevée, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Dix certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans l'îlet borné par les rues des Magasins, Josephine, Clouet-Vert et St Andre, paroisse de Jefferson, en cet État, désignés par les numéros depuis un jusqu'à dix inclusivement, d'après un plan dressé par Dejean(?), arpenteur, en janvier 1836, déposé en l'étude de M. H. Cenas, notaire à la Nouvelle Orléans. Les dits lots mesurent chaque, mesure française, trente pieds de face à la rue des Magasins, sur cent quarante huit pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot numéro un étant un lot d'encoignure, à rue l'encoignure des rues des Magasins et Josephine.

Conditions de la vente: comptant.
17 avril—3 en 30j MANUEL J. GARCIA, Shérif

ÉTAT DE LA LOUISIANE. Paroisse de Jefferson. Cour de District. No. 22,1.3. Edward Montegut, vs. Joshua Winters.

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'État de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à l'hôtel de la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, jeudi le dix huit mai prochain, à une heure de relevée, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre au faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson, désigné par le No. dix neuf dans le carré vingt-quatre, qui est borné par les rues Newton, Fulton, Harmony et Chippewa, et mesure vingt neuf pieds neuf pouces face à la rue Newton, avec le dit droit Fulton et Chippewa, entre des lignes parallèles, mesure anglaise, sur cent ... Ce lot de terre acquis par Joshua Winters, le ... juin 1841, et déposé comme plan numéro deux, de William Christy, notaire public, à la Nouvelle Orléans, comme l'on pourra voir d'après un acte de vente de l'acte de Montegut à Joshua Winters dressé le vingt huit juin 1841 devant William Christy, notaire public à la Nouvelle Orléans.

Conditions de la vente comptant.
17 avril—3f en 30j MANUEL J. GARCIA, Shérif

ÉTAT DE LA LOUISIANE. Paroisse Jefferson—Cour de District—No. 22,1..—La banque de la Cité de la Nouvelle Orléans, vs. John Hall.

En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'État de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'hôtel de la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, jeudi le dix huit mai prochain, à une heure de relevée,

Le bateau à vapeur TUSKINA

Ainsi que les meubles, la machine, la cordage, et apparaux.

Conditions de la vente, comptant.
17 avril—3en30j MANUEL J. GARCIA, Shérif.

AVIS D'ENCAN.

LE soussigné désirant nommer encanteur, ayant pris des arrangemens avec M. A. L. Fernet, connu depuis longtemps dans les affaires d'encan, a ouvert le magasin spacieux sur la rue de Chartres No. 40, entre les rues Douane et Bienville, et récemment occupé par MM. Davivier, Woods & Co., où il s'occupera entièrement des ventes de marchandises en général. Il se chargera également des ventes de biens de toute espèce de propriété, &c. &c.
25 avril—☞ WILLIAM G. HEWES

BOURSE DE LA RUE ST. LOUIS.

BAINS! BAINS! BAINS!

LE soussigné, nouveau directeur des Bains déjà avantageusement connus, prévient ses amis et le public qu'il vient d'établir à cet établissement, que de toutes ces améliorations ... il a l'assurance que le public trouvera que sur le rapport de la comparaison qu'on pourrait établir entre cette nouvelle installation et celles du Nord des États-Unis ou de l'Europe, sont tout à l'avantage de cette première.

Les baignoires en cuivre sont renfermées dans des cabinets ornés, ... les cabinets garnis de tous les accessoires indispensables à une toilette fashionable. L'appareil ... sert de chaque chambre a été ... de manière qu'on puisse y ... de ce service ... et le soin et la propreté seront ... par les employés, soigneux et polis. Le voisinage de la Bourse, assure aux consommateurs qui désireraient se faire servir les liqueurs cordiales de première qualité. Le prix des bains, qui était jusqu'alors de 50 cents, est réduit à 40 cents.

ALVAREZ

L'ouverture des Bains de la Bourse St Louis aura positivement lieu le 25 avril 1843. L'établissement est ouvert au public depuis 5 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir. 25 avril—3aj

## LYCÉE D'ORLEANS.

ÉTABLISSEMENT POUR L'ÉDUCATION DES JEUNES GENS.

*Rue de l'Esplanade, entre Dauphine et Bourgogne.*

Dirigé par:

Lewis Elkin (ex-professeur d'anglais et de mathématiques au college Jefferson, Le.) principal du Lycée.
George Wyndham (ex professeur d'anglais, de français, de grec et de latin au collège Jefferson. Le.)
Erastus Everett (ex professeur d'anglais et d'histoire au college Jefferson. Le.)
Maurice Mervoyer (ex professeur de français, de latin et de grec au collège Jefferson. Le.)

Qui, le premier de ce mois, se sont demis de leurs fonctions dans cet établissement.

Ils se sont adjoint pour collaborateur

Monsieur Rafael de Fuentes (ex-professeur d'espagnol et de tenue des livres au collège Jefferson, Le.)

Cette institution est établie sur le modèle des High Schools dans les États du Nord. On y cultivera toutes les branches d'une éducation littéraire et scientifique.

RÉFÉRENCES.

Hon. F. X. Martin, président de la Cour Suprême de l'État,
Hon. Felix Garcia, E. A. Canon, Esq.,
Hon F. D Conrad, Christian Roselius Esq.,
Rev. Theodore Clapp, P. Soule,
Isaac T. Preston Esq., L. C. Duncan Esq.,
Alf Hennen Esq., J. B. Lepretre Esq.,
Thos. O. Meux, M. D. Manuel Bianco Esq.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Lycée, après le 15 avril.

Les classes ouvriront le 24 avril. 15 av—30

L. DUPERRON,
&
E. DELCAMBRE.
Drs. DENTISTES.

281, RUE BOURBON,
Entre St Philippe et Dumaine.

CABINET DU DOCTEUR WATSON.

DE toutes les maladies auxquelles nous sommes sujets, il n'en est aucune qui soit aussi pénible ... autant que possible. C'est à la conséquence ... d'informer les personnes qui peuvent en être affectées ... rue de la Douane ... se trouve un médecin toujours prêt ... Le Dr. Watson obtient ... coup de personnes ... mal ... il est connu des malades ... vent d'ailleurs qu'il est peu de ... tement en général des familles ... Il n'est dans ce genre de traitement ... difester par tant de personnes ... demeure du docteur Watson ... tude ont mis le docteur Watson à même de pouvoir traiter avec succès, cette maladie, qui est la seule dont il s'occupe.

Le docteur Watson a eu, depuis huit ou neuf ans, à donner ses soins à beaucoup de personnes dont la débilité d'un genre particulier provenait de différentes causes, soit d'un manque de vigueur, de grandes irritations, d'excès et autres conditions du corps. Si quelque soit la position ... de souffrir, le Dr Watson, par sa grande expérience, fera se flatter d'obtenir la confiance de ceux qui s'adresseront à lui.

Le cabinet est très convenablement situé, ayant des entrées séparées, de manière à ce qu'une personne ne puisse en rencontrer une autre. Enfin, on peut être assuré que le plus grand secret sera observé.
DOCTEUR WATSON,
No. 114, rue la Douane.

☞ Le cabinet est ouvert ... heures du matin à 9 heures du soir. 14 dec—1an.

AVIS DE DENTISTE.

D. SMITH, Chirurgien Dentiste, ayant été obligé de se procurer un cabinet plus grand, est allé demeurer rue St. Charles No. 110, près l'encoignure de la place Lafayette. Il s'est ... fait assister par deux personnes possédant les connaissances chirurgicales et mécaniques nécessaires à sa profession; il espère donc, par cette assistance, pouvoir opérer les patiens sans délai.

Il continue toujours à faire disparaître le plus violent mal de dents en quelques instans, et il détruit complètement le nerf en moins de 24 heures, sans souffrance. Le public, cependant, pourrait être induit à croire que ce remède est offert comme une "panacée universelle", mais on ne l'applique avec succès que lorsque la douleur provient d'une exposition à l'air de la membrane interne, ou du nerf.

Pour la confirmation de ce qui est dit ci-dessus, les acceptations peuvent s'adresser aux personnes suivantes qui pourront leur donner une réponse plus dans leur propre expérience:

Rev. W. A. Scott, Dr. W. H. Tagerlin,
J. W. Stanton, L. E. Genestelly,
O. P. Young, C. W. Tobin,
E. Morton Quark, W. H. Wheaton,
H. Williams, W. G. Latham,
Mr. Wooney, Capt. Taylor, Balize,
H. Page, F. Morehead.
Wm. Singerton

N. B. Je préviens préalablement la population ce remède en évitant la douleur de se faire poser une dent à pivot comme on le faisait par l'ancienne méthode, ce qui devient tout à fait inutile. 14 fev—1an

BALANCES patentées—Le soussigné a constamment en mains un assortiment complet de balances patentées de Stevens, pouvant peser de 600 à 3000 livres, avec leurs poids &c. ISAAC BRIDGE,
15 avril 78, Magasins

PAR BULLETIN ...
CONDITIONS ...
Journal quotidien ...
Journal de ...

Semaine ... Le terme de la souscription ... l'abonné ... ANNONCES ... ABONNEMENTS ... LES ANNONCES ...

CAB...

POUR NEW YORK ...
POUR NEW YORK ...
POUR NEW YORK ...
POUR NEW YORK ...
POUR BOSTON ...
POUR BOSTON ...
POUR BOSTON ...
POUR BOSTON ...
POUR BOSTON ...
POUR PHILADELPHIE ...
POUR PHILADELPHIE ...
POUR PHILADELPHIE ...
POUR BALTIMORE ...
POUR NORFOLK ... RENOWN ...

LE soussigné continue ... bouteilles ... piastre, et 12 bouteille ... piastres
1 mai